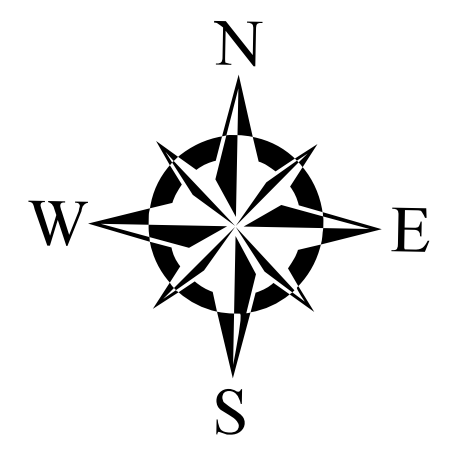


Saint-Dominique-du-Rosaire



PLAN D'URBANISME

GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

(Secteur urbain)

- Agricole (A)
- Agroforestière (AF)
- Commerciale (C)
- Conservation (CONS)
- Forestière (F)
- Îlots destructurés (ID)
- Industrielle à contraintes élevées (I1)
- Industrielle à contraintes faibles (I2)
- Publique et institutionnelle (P)
- Récréative (REC)
- Résidentielle (R1)
- Résidentielle de réserve (R2)
- Réserve (RES)
- Résidentielle rurale prioritaire (RR1)
- Résidentielle rurale de réserve (RR2)
- Villégiature prioritaire (V1)
- Villégiature de réserve (V2)

Zones et sites de contraintes

- Affleurements rocheux
- Zone humide (marais, marécage, etc)

Légende

- Voir agrandissement Plan no. 2 VA-964
- Limite du périmètre d'urbanisation
- Rivière Harricana
- Communauté Pikogan
- Ligne de cadastre
- Rue et cadastre projetés
- Limite municipale
- Voie ferrée
- Ruisseau

réalisation:

VILLE D'AMOS
 SERVICE DE L'URBANISME
 182, 1^{re} Rue Est, Amos, Québec
 J8T 2G1, Tél.: 819-732-3254



Composé par	Luce Cardinal, Urbaniste
Dessiné par	Michel Pagé, Tech. en géomatique
Échelle	1 : 30,000
Date	16 novembre 2020
Règlement No. VA-963	Plan No. 2
Modifié par le règlement	No. VA-1132

Sébastien D'Astous Sébastien D'Astous, maire
Claudye Maurice Claudye Maurice, greffière

Adopté le 21 septembre 2020
 Entrée en vigueur le 08 octobre 2020

Berry

La Morandière

Saint-Félix-de-Dalquier

Trécesson

Sainte-Gertrude-Manneville

Landrienne

Saint-Mathieu-d'Harricana

Saint-Marc-de-Figuery

